

Plan d'action cantonal 2023-2029 pour l'inclusion des personnes vivant avec un handicap

Ce texte est le plan d'action du canton de Neuchâtel
en facile à lire et à comprendre.



Le plan d'action, c'est quoi ?

Pourquoi le canton de Neuchâtel fait un plan d'action ?

Le canton de Neuchâtel fait un **plan d'action** pour mettre en œuvre la loi LInCA.

LInCA veut dire : la **Loi sur l'Inclusion et l'Accompagnement** des personnes vivant avec un handicap.

La loi LInCA existe depuis le 1^{er} janvier 2022.

La loi LInCA donne de nouveaux droits aux personnes vivant avec un handicap.

Pour réaliser ces nouveaux droits,

le canton de Neuchâtel doit changer des choses.

Le canton de Neuchâtel a écrit dans un texte ce qu'il doit changer.

Ce texte est le **plan d'action**.

Pourquoi lire ce plan d'action ?

Le plan d'action explique :

- Ce que veut faire le canton de Neuchâtel.
- Comment veut faire le canton de Neuchâtel.

Comment lire ce plan d'action ?

Le plan d'action a **11 thèmes**.

Pour chaque thème, le plan d'action dit :

- Ce que le canton de Neuchâtel veut faire.
On appelle cela : **Objectifs**.
- Comment le canton de Neuchâtel veut le faire.
On appelle cela : **Mesures**.

Dans le plan d'action, il y a beaucoup de texte.

Pour raccourcir le texte,

nous écrivons canton pour canton de Neuchâtel.

Nous présentons tous les thèmes et tous les objectifs.

Mais **pas** toutes les mesures.

Seulement les mesures les plus importantes.

Thème 1 : Égalité

Objectifs : ce que le canton veut faire

- Encourager et assurer l'égalité.
- Créer une politique pour l'inclusion.

Cela veut dire : l'inclusion est toujours prise en compte pour les décisions politiques.

Mesures : comment le canton veut faire

- Encourager les projets pour l'inclusion.
 - Encourager la participation politique.
Par exemple: traduire les brochures de votations en FALC.
Ou organiser des séances d'explication.
 - Faire mieux collaborer les communes et les services qui travaillent sur le handicap.
-

Thème 2 : Autonomie

Objectif : ce que le canton veut faire

Encourager l'autonomie.

Cela veut dire :

- Faire des choses sans aide dans la vie de tous les jours.
- Avoir assez de choix.

Mesures : comment le canton veut faire

- Former le personnel sur le handicap.
- Faire la liste des lieux publics accessibles.
Les lieux publics sont par exemple : les parcs, les places, les rues.
Et faire la liste des bâtiments du canton qui sont accessibles.
Les bâtiments sont par exemple : les bâtiments de l'administration, les musées.
- Simplifier l'accès aux prestations du canton.
Par exemple, pouvoir facilement : demander un document, remplir un formulaire, déposer une plainte.

Thème 3 : Communication

Objectif : ce que le canton veut faire

Rendre les informations et les prestations plus faciles à utiliser.

Cela concerne les informations et les prestations du canton.

Et des organisations qui reçoivent de l'argent du canton.

Mesures : comment le canton veut faire

- Encourager les projets pour l'inclusion.
 - Former le personnel du canton à communiquer simplement.
Et à bien accueillir les personnes vivant avec un handicap.
 - Organiser des événements pour fêter les 10 ans de la CDPH en Suisse.
La CDPH est la convention pour les droits des personnes vivant avec handicap.
-

Thème 4 : Enfance, scolarité et formation

Ce thème concerne les enfants

et les jeunes adultes jusqu'à environ 25 ans.

Objectif : ce que le canton veut faire

Assurer l'inclusion des enfants et des jeunes adultes.

La société doit mieux inclure les enfants et les jeunes adultes vivant avec un handicap.

Mesures : comment le canton veut faire

- Aider l'école à être plus inclusive.
- Aider les lieux d'accueil pour les enfants à être plus inclusifs.
Par exemple : les crèches.
- Intégrer l'inclusion dans la mission des lieux d'accueil pour les enfants.

Thème 5 : Vie professionnelle

Objectifs : ce que le canton veut faire

- **Rendre le marché du travail plus accessible pour les personnes vivant avec un handicap.**
- **Permettre aux personnes vivant avec un handicap de choisir leur métier.**

Mesures : comment le canton veut faire

- Former le personnel du canton et des entreprises pour créer des places de travail inclusives.
 - Faire des projets pour inclure des jeunes vivant avec un handicap dans des entreprises.
 - Former les responsables du canton pour rendre des places de travail plus accessibles.
-

Thème 6 : Santé

Objectif : ce que le canton veut faire

Aider à être en bonne santé.

Les personnes vivant avec un handicap doivent :

- Avoir la même qualité de soins que les autres.
- Avoir le même accès aux soins et thérapies que les autres.

Mesures : comment le canton veut faire

- Former les gens qui travaillent dans les soins.
Pour qu'ils comprennent mieux les personnes vivant avec un handicap.
- Avoir une liste des lieux des soins accessibles.
Et faire connaître ces lieux.
- Avoir une liste des traducteurs et traductrices en langue des signes pour les questions de santé.

Thème 7 : Proches aidant·es

Les femmes et hommes proches aidants aident des personnes qu'elles connaissent bien.

Par exemple :

- Des personnes de leur famille.
- Des amis ou amies.

Objectif : ce que le canton veut faire

Mieux aider les femmes et hommes proches aidants.

Mesures : comment le canton veut faire

- Encourager des projets pour inclure tout le monde.
 - Aider les organisations de femmes et hommes proches aidants.
 - Mieux informer les femmes et hommes proches aidants sur comment recevoir de l'aide.
-

Thème 8 : Mobilité

La mobilité, c'est pouvoir aller d'un endroit à un autre.

Objectif : ce que le canton veut faire

Rendre les transports publics et les taxis plus faciles à utiliser.

Les personnes vivant avec un handicap doivent pouvoir se déplacer facilement.

Par exemple : prendre le bus, le train, le taxi facilement.

Mesures : comment le canton veut faire

- Aider les transports publics à être encore plus accessibles.
- Former les entreprises de taxis pour être accessibles.

Thème 9 : Logement

Objectif : ce que le canton veut faire

Favoriser la liberté de choix du logement.

Les personnes vivant avec un handicap doivent pouvoir choisir :

- Entre différentes solutions de logement.
- Où et avec qui habiter.

Mesures : comment le canton veut faire

- Rendre plus accessible l'aide qui s'appelle : contribution d'assistance.
 - Travailler pour créer plus de choix entre la vie en institution et la vie à la maison.
 - Améliorer le service d'orientation pour le logement : JUNORAH.
-

Thème 10 : Protection sociale

La protection sociale aide les personnes à avoir assez d'argent pour vivre.

Par exemple :

- L'Assurance-invalidité, appelée aussi AI.
- Les prestations complémentaires, appelées aussi PC.
- L'assurance chômage.

Objectif : ce que le canton veut faire

Mieux informer sur l'aide sociale.

Le personnel de Neuchâtel doit mieux expliquer :

- Quelles aides sociales on peut avoir.
- Comment recevoir des aides sociales.

Mesures : comment le canton veut faire

- Former le personnel des services sociaux et de santé à mieux communiquer.
- Mieux informer sur ce qui existe comme aides sociales.

Thème 11 : Culture, sport et loisirs

Objectif : ce que le canton veut faire

Assurer des offres accessibles.

Pour la culture, le sport et les loisirs partout dans le canton.

Mesures : comment le canton veut faire

- Aider des projets pour l'inclusion.
- Informer les gens de la culture et du sport sur comment faire des offres accessibles.
- Former les clubs et associations sportives sur l'inclusion.

Informations

Comment le canton de Neuchâtel a fait le plan d'action

Pour écrire ce plan d'action,

le canton de Neuchâtel a demandé l'avis de personnes concernées par le domaine du handicap.

Ces personnes sont dans un groupe de travail CIAP.

CIAP veut dire : **C**ommission pour l'**I**nclusion et l'**A**ccompagnement des **p**ersonnes vivant avec un handicap.

Dans le groupe CIAP,

il y a des personnes vivant avec et sans handicap.

Le groupe CIAP continue de travailler avec le canton de Neuchâtel pour les questions d'inclusion et d'accompagnement des personnes vivant avec handicap.

Valeur de ce texte

Ce plan d'action en FALC n'est pas officiel.

Cela veut dire :

Vous ne pouvez pas exiger des droits avec ce plan d'action.

Seul le plan d'action en langage difficile est officiel.

Vous pouvez lire le plan d'action en langage difficile ici :

www.ne.ch/inclusion